



Dramatique - PSL

Comment bénéficier des réductions fiscales ?

La Fondation PSL est une fondation de coopération scientifique. Elle est soumise aux règles relatives aux fondations de coopération scientifique. Votre don bénéficie des meilleurs avantages fiscaux² :

- **66%** de votre don à la Fondation PSL est déductible de l'**impôt sur le revenu** (IR), dans la limite de 20% de votre revenu imposable ;
- **60%** de votre don à la Fondation PSL est déductible de votre **impôt sur les sociétés** (IS) si vous décidez d'agir à travers votre entreprise (dans la limite du plus élevé des montants entre un plafond de 10.000€ et 0,5% du CA, pouvant être réparti sur 5 ans).

¹ La signature du bulletin de soutien est obligatoire et doit être la même que celle figurant sur le chèque.

²



